



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie.

OBJET : 2024-2-19

AMP 2024 - RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DE L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département a la charge de répartir le produit des Amendes de Police relatives à la circulation routière, entre les Communes ou les Groupements de Communes de moins de 10 000 qui exercent les compétences en matière de voirie, de transport en commun ou de parcs de stationnement.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de solliciter cette participation comme chaque année dans le cadre de projets visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité routière sur notre commune. Il s'agirait cette année d'effectuer quelques aménagements (barrières, bordures & arceaux vélos) sur les trottoirs et le domaine public pour répondre au Volet "Sécurité Routière" Axe 2 "Mobilier Urbain" pour un montant total estimé à 13 607 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ces aménagements visant à améliorer la sécurité des piétons, vélos et automobilistes pour un montant total de **13 607 € HT**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département du Nord au titre de la Répartition du produit des Amendes de Police de l'année 2023 - Volet "Sécurité Routière" Axe 2, selon le Plan de financement suivant :

Département du Nord (**AMP**) **10 000 €** (75%) et **Commune 3 607 € HT** (25%),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier dans le cadre du dossier de subvention et de la réalisation de ces aménagements,

DIT QUE les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Prévisionnel 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul